

Programme de garantie résidentielle

First National
vous offre la
tranquillité d'esprit

Les 12
premiers mois
GRATUITS

FINANCIÈRE

FIRST NATIONAL

SEC



First National vous offre gracieusement votre première année de couverture!

Un nouveau prêt hypothécaire peut susciter à la fois une grande excitation et, sans doute, une certaine crainte. C'est pourquoi nous vous offrons gratuitement ce programme de garantie résidentielle pendant un an. C'est notre façon à nous de vous faciliter la vie le plus possible.

Couverture :

Système central de chauffage et de climatisation :

Toutes les pièces électriques et mécaniques, y compris pour les systèmes de chauffage au gaz, au mazout et à l'électricité, les foyers au gaz, les radiateurs électriques portatifs et les plinthes électriques, les appareils de climatisation centraux ou permanents (excluant les unités installées aux fenêtres) ainsi que les thermopompes et les pompes de circulation.

Système électrique : Les interrupteurs, circuits, panneaux de disjoncteurs et boîtes à fusibles.

Chauffe-eau : Si le chauffe-eau vous appartient, toutes les pièces, y compris le réservoir, le brûleur, les valves, l'installation électrique et les autres pièces mécaniques.

Plomberie : Les conduites d'eau, de gaz, de drainage, de ventilation ou de vidange bloquées, fissurée ou brisées (à l'exception des toilettes, drains d'évier, fuites de robinets ou commandes de douche ou de bain). Certaines restrictions peuvent s'appliquer si la source du problème est située à l'extérieur de la résidence (ex. : un collecteur d'égout fissuré).

Fonctionnement

Le programme de garantie résidentielle couvre :

- ➔ Jusqu'à 10 000 \$ de réparations domiciliaires admissibles par année
- ➔ Pièces et main-d'œuvre, y compris heures supplémentaires après les heures normales
- ➔ Seulement 50 \$ à payer en frais de consultation par incident

Vous bénéficiez de cette couverture sans frais pendant la première année de votre prêt hypothécaire. Après la première année, les frais d'adhésion mensuels modiques seront ajoutés à vos versements hypothécaires par First National.

Faites réparer les dégâts, rapidement!

S'il est nécessaire de percer un mur, un plafond ou un plancher pour réparer votre système central de chauffage/climatisation ou votre système électrique, Echelon remettra tout dans son état initial, exclusion faite de la décoration. Si jamais vous avez vécu un bris de fournaise pendant une froide fin de semaine ou une défaillance de votre système de climatisation en plein mois d'août, vous savez déjà combien ce service peut être.

Foire aux questions

Q. Quand puis-je commencer à utiliser les services du programme?

R. La protection prend effet à la date de clôture de votre prêt hypothécaire. Cependant, si vous ne souhaitez pas adhérer au programme, il vous suffit d'indiquer votre choix dans la lettre d'engagement.

Q. Dois-je faire inspecter ma résidence au préalable pour être admissible au programme?

R. Non. L'admissibilité des clients de First National est approuvée à l'avance. Aucune inspection n'est exigée, mais il faut cependant que tous les systèmes de la résidence soient en bon état de fonctionnement à la date de clôture du prêt hypothécaire.

Q. Dois-je payer moi-même les coûts des réparations, puis demander à me faire rembourser?

R. Non. Le programme paie les réparations admissibles pour vous dès qu'il est informé que les travaux sont terminés. Vous ne payez que 50 \$ en frais de consultation.

Q. Quels sont les types de services exclus?

R. Le programme offre des services de réparation en cas de défaillance spontanée des systèmes de votre résidence. Il n'inclut aucun service couvrant les problèmes découlant des causes suivantes :

- ➔ rouille ou corrosion ou encore usure normale;
- ➔ facture externe comme un incendie ou un dégât d'eau, du vandalisme ou un vol;
- ➔ négligence en matière d'entretien régulier;
- ➔ modification d'une composante ou encore son installation ou utilisation d'une façon autre que celle approuvée ou recommandée par le fabricant;
- ➔ composante inadéquate ou de capacité insuffisante;
- ➔ gel ou surchauffe d'un système de plomberie;
- ➔ défaillances connues.

**Numéro sans frais accessible
24 heures par jour**

**Prestation de
services rapide**

**Fournisseurs
de services qualifiés**

Demandes de règlement : 24 heures par jour

Questions - du lundi au vendredi entre
8 h 30 et 16 h 30 (HNE).

Les messages laissés après ces heures font
l'objet d'un rappel dès le jour ouvrable suivant.

Sans frais : 1 888 221-5153
warranty@echeloninsurance.ca

Le programme de garantie résidentielle Echelon est géré et administré par Echelon Financial Holdings Inc. Dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, le programme est assuré par Echelon Insurance.

La présente brochure est fournie à titre promotionnel et ne représente pas un contrat. Dès votre adhésion au programme, vous recevrez copie de votre contrat de garantie qui décrit en détail les modalités du programme ainsi que les restrictions et les exclusions de la couverture. Veuillez lire votre contrat attentivement et composer le 1 888 221-5153 si vous avez des questions.

